

UNIL, Faculté de biologie et de médecine, 3^{ème} année de médecine
Médecine : individu-communauté-société (MICS)
Programme de médecine et santé communautaires
Module B3.6 – immersion communautaire

Vos yeux, une affaire politique ?

Iris Brouze, Ludivine Roch, Heidi Sarrasin, Diane Wernly, Céline Zenklusen

Problématique: Suite à une ordonnance appliquée au 1^{er} janvier 2011, les lunettes ne sont plus remboursées par l'assurance maladie de base, alors que 70% de la population porte des lunettes. Quel est le processus politique qui mène à ce type de décision et quel en est l'impact ?

Objectifs: Décrire le processus politique se cachant derrière une ordonnance, ainsi que son impact à différents niveaux : politiciens, assureur, médecins, opticiens, population.

Méthodologie: Revue de littérature. Sept interviews semi-dirigées avec: un ancien Président de la Confédération, un Conseiller National, un ophtalmologue de l'hôpital ophtalmique, une ophtalmologue installée, deux opticiens de petite et grande succursales et un assureur. Questionnaires : 24 patients à l'hôpital ophtalmique et 14 patients au cabinet d'un ophtalmologue. Micro-trottoir : à Monthey.

Résultats: *Chronologie* : avant 2011, les aides visuelles (verres de lunette et lentilles de contact) étaient remboursées à hauteur de 180.-/enfant/année et 180.-/adulte/5 ans. Après le premier janvier 2011, plus rien n'est remboursé. *Processus* : le Conseiller Fédéral, M. Burkhalter, aidé par le Département Fédéral de l'Intérieur, édicte une ordonnance qui modifie l'application d'une loi, ici la loi sur l'assurance maladie (LAMal). *Impact politique*: motions émises pour revenir en arrière. *Impact économique* : absence de réelle baisse des coûts pour l'assurance maladie de base, comme espéré par le département. *Impact communautaire* : Apparition d'offres chez les opticiens mais certaines familles renoncent quand même à changer de lunettes.

Conclusion: La pratique médicale est influencée par la politique et l'économie. En effet, elles règlent les coûts de la santé. Mais, le système de soins n'est pas un marché comme les autres : chacun doit pouvoir y accéder.

Le non remboursement est économiquement négligeable et les conséquences pour les enfants sont trop importantes. Ceci explique le retour en arrière.

Mots clés: Lunettes – politique – ordonnance – Burkhalter – maladie – santé publique - remboursement

Juillet 2012

VOS YEUX, UNE AFFAIRE POLITIQUE?

IRIS BROUZE | LUDIVINE ROCH | HEIDI SARRASIN | DIANE WERNLY | CELINE ZENKLUSEN
Juillet 2012 – Immersion communautaire

PROBLEMATIQUE

La vue est un outil essentiel à une bonne intégration dans la société : apprentissage, travail, loisirs. Il existe un moyen simple et efficace de corriger les déficits visuels: les lunettes. Suite à une ordonnance fédérale appliquée au 1^{er} janvier 2011, les lunettes ne sont plus remboursées par l'assurance maladie de base, alors qu'en Suisse près de 70% de la population porte des lunettes. Quel est le processus politique qui mène à ce type de décisions et quel en est l'impact pour les différents acteurs de la communauté ?

METHODOLOGIE

A. Processus politique :

- informations/notions de base : littérature politique, presse
- réalité du système politique : interviews de M. Couchepin, ancien Président de la Confédération et de M. Rossini, Conseiller National

B. Impact :

- le système de santé : interview de M. Nicollier, assureur au Groupe Mutuel
- le marché des lunettes : interviews de M. Langel, opticien indépendant et de M. Berdoz de Berdoz Optique
- la pratique médicale à l'hôpital: interview du Dr Kaeser, ophtalmologue
- la pratique médicale au cabinet : interview de la Dsrsse Zanetti, ophtalmologue installée
- les porteurs de lunettes : questionnaires distribués aux cabinets des ophtalmologues (38 questionnaires)
- la population : micro-trottoir (18 questionnaires)

OBJECTIFS

- Décrire le processus politique conduisant à l'édiction d'une ordonnance
- Analyser l'impact de cette ordonnance sur la communauté : politiciens, assureurs, opticiens, médecins, population

REFERENCES

- Admin.ch. Site de la Confédération Suisse. Available from: <http://www.admin.ch>
- Parlement.ch. Site de l'Assemblée Fédérale- Le Parlement suisse. Available from: <http://www.parlament.ch>
- Rts.ch. Site de la radio-télévision suisse. Available from: www.rts.ch
- Europresse.com. Bibliothèque Cantonal et Universitaire Lausanne. Available from: <http://www.bpe.europresse.com>
- PérUnil. Recherche de Périodiques disponibles à l'UNIL et au CHUV. Available from: <http://www2.unil.ch/perunil>

A. PROCESSUS POLITIQUE

2010

Contribution de l'assurance maladie de base pour les lunettes : 180.-/an/enfant et 180.-/5 ans/adulte

03-12-2010

Ordonnance édictée par M. Burkhalter, chef du Département Fédéral de l'Intérieur, qui **supprime le remboursement des lunettes** par l'assurance maladie de base. Une ordonnance permet au Conseil Fédéral de définir le règlement d'application des lois sans l'aval du parlement.

- **Argument** : les problèmes de réfraction (myopie, astigmatisme, presbytie) ne sont pas des maladies.
- **But** : diminution des coûts de la santé

Annonce à tous par les médias

Déc. 2010

Motions émises par le parlement pour revenir en arrière

01-01-2011

Mise en application de l'ordonnance

01-01-2012

M. Berset prend la tête du Département Fédéral de l'Intérieur et décide du retour en arrière.

Courant 2012

Acceptation d'une motion pour le retour en arrière chez les enfants

01-07-2012

Remboursement des lunettes pour les enfants jusqu'à 18 ans : 180.-/an

B. IMPACT

L'évaluation de l'impact concerne la période du 1^{er} janvier 2011 au 30 juin 2012.

Assurances :

- Cette mesure représente une économie de 10 millions, ce qui est une goutte d'eau sur les 26 milliards que coûte la santé à l'assurance maladie de base¹. C'est pourquoi les assureurs ont renoncé à prendre part au débat.

Opticiens :

- Dès janvier 2011, les opticiens réagissent en baissant le prix des lunettes pour les enfants.
- Cette offre, programmée pour seulement un an à la base, démontre que les opticiens ont une marge assez large.
- Pour M. Berdoz, la baisse des prix est uniquement due au marché et à la faiblesse de l'euro. Contrairement à l'avis de M. Burkhalter: « Grâce à cette seule mesure, les prix du marché ont sensiblement baissé. »²

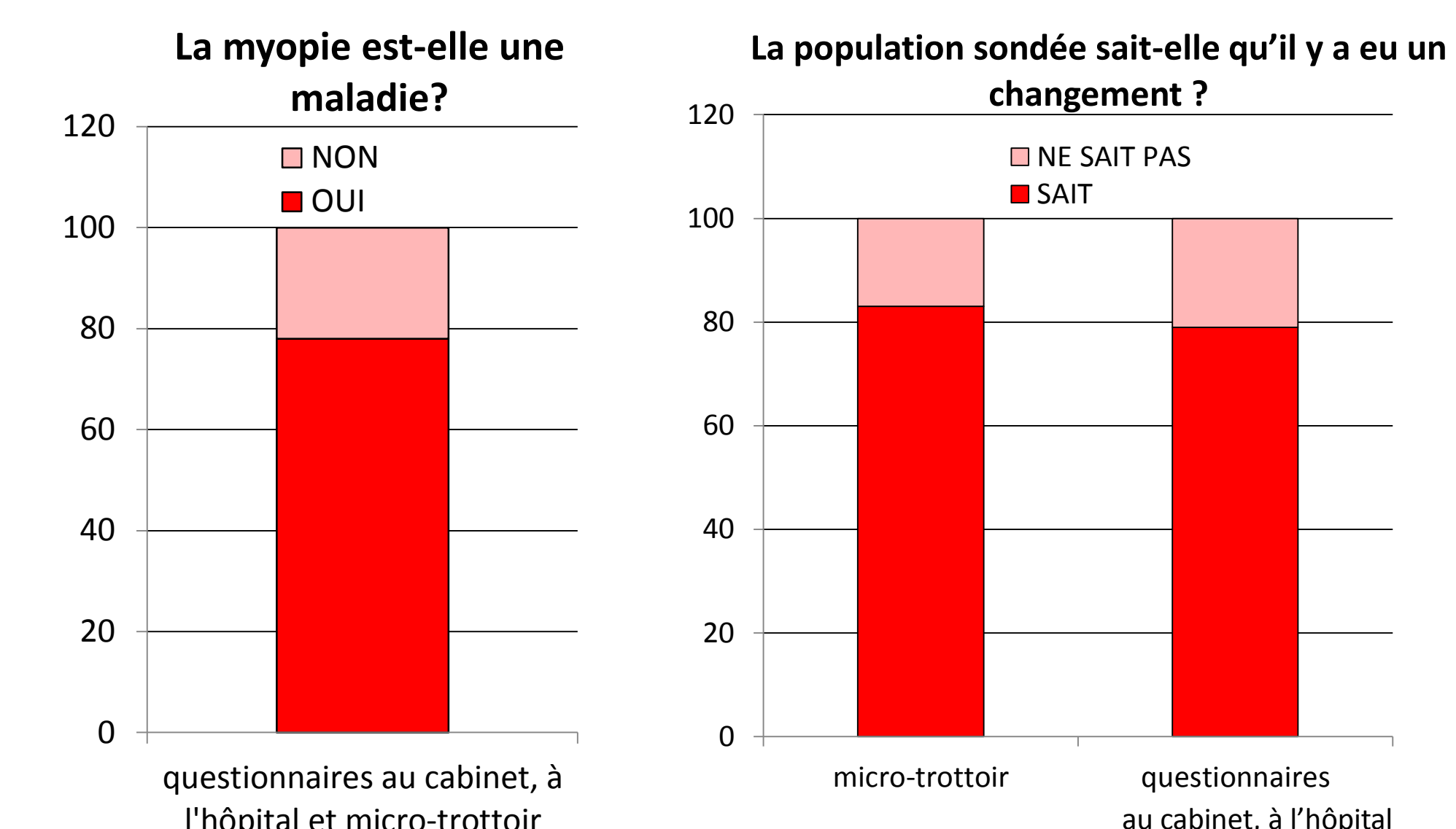
Ophtalmologues :

- Ils ont appris la nouvelle par la presse et se sont sentis exclus de la discussion

- Ils ont lancé une pétition, qui a mis sous pression le Conseil Fédéral pour revenir en arrière.
- A l'hôpital ophtalmique, les médecins ont pu contourner l'ordonnance en facturant à l'assurance une autre prestation.
- Au cabinet, le médecin repousse la prescription des lunettes pour les familles en situation de précarité.
- Nous constatons que les médecins ont peu de connaissances sur le fonctionnement politique.

Population :

- Comme dans le champ politique, on retrouve un désaccord dans la définition de la myopie: est-ce une maladie ou pas?
- La majorité des personnes interrogées sont au courant du non remboursement.



- Les adultes repoussent le changement de leurs lunettes.
- Pour les enfants, il n'y a pas de changement de comportement.

La nouvelle ordonnance du 1^{er} juillet 2012:

- Retour en arrière chez les enfants pour des raisons médicales. Le cerveau de l'enfant a une grande plasticité. Une bonne correction est donc essentielle à son développement.
- Selon M. Couchepin: « Il y a de fortes chances pour que le prix des lunettes ré-augmente. » Même si cette ordonnance n'était pas, selon lui, une bonne solution, le retour en arrière l'est encore moins.

CONCLUSION

A. Processus politique : Les relations entre médecins et politiciens sont lacunaires et conflictuelles. La politique gère le système de soins et a pour mission de freiner les coûts de la santé. Mais il est toutefois justifié de s'interroger sur la pertinence d'une économie de « bout de chandelle ». La santé n'est pas un marché comme les autres, puisque chacun doit pouvoir accéder aux soins selon les Droits de l'Homme. Elle comporte aussi une dimension économique: les fournisseurs de prestations y gagnent leur vie, mais à l'échelle de la communauté, seuls des coûts sont engendrés. Ces intérêts divergents engendrent des débats entre les acteurs de la santé.

B. Impact : Les conséquences néfastes pour les enfants sont prouvées et cette mesure est économiquement négligeable, ce qui explique la réintroduction du remboursement en juillet 2012.